

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Cérémonie des jubilaires le 2 octobre 2021 au complexe du Palacium

N° : VA_DEC2021_424

Service : Aînés

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De travailler avec les différents prestataires sollicités pour l'organisation des jubilaires qui auront lieu le 2 octobre 2021 à 11h au complexe du Palacium avec les différents prestataires suivants :

- Apéritif dinatoire, le traiteur Lentremets pour un coût de 1679,40 euros TTC ;
- La sécurité du site : société Apen, deux agents, coût 175 euros TTC ;
- Secouriste société FFSS59, deux secouristes, coût 150 euros TTC ;
- Les médailles et gravures : Trophées des vainqueurs, coût 189,20 euros TTC ;
- Les boissons : Libre boissons, coût 128,50 euro TTC ;
- Location micro-cravate : Proson, coût 175,20 euros TTC ;
- Technique son-écran, coût 520 euros TTC
- Location tables rondes et nappes locations, coût 451,20 euros TTC ;
- Les photos, photographe, coût 600 euros TTC ;
- Bouquets de fleurs (25€ x 12), coût 300 euros TTC ;
- Les ballotins de chocolats (11,70€/boîtes x 12), coût 140,40 euros TTC ;

Le coût total est de 4508,90 euros TTC

Imputation comptable : 6232 61 4500

Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.2 Aînés - fêtes et cérémonies

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 1 octobre 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-181798A-AU-1-1

Date AR Préfecture : samedi 16 octobre 2021

N° : VA_DEC2021_424
(PROJET : VA_PROJDEC_9298)

1/2

